



© Lukas Linder

## Observer et photographier les oiseaux de manière responsable

*Observer et photographier les oiseaux sont des activités de loisirs appréciées. Mais si nous n'usons pas de prudence lors de leur pratique, nous pouvons déranger les oiseaux.*

*Plus les humains sont nombreux dans la nature, plus il est important que tout le monde respecte les règles et recommandations en vigueur. L'essentiel consiste à rester sur les chemins, d'observer les règles relatives aux zones protégées, de maintenir une distance suffisante avec les oiseaux qui nichent, se reposent et recherchent de la nourriture, et de ne pas passer d'enregistrements de chants d'oiseaux. Vous trouverez d'autres conseils de conduite dans la fiche thématique.*

### Le respect avant tout

Les oiseaux sont fascinants à observer, et les photographier est un loisir de plus en plus répandu. Plus il y a de monde dans la nature, plus il est important que chacun respecte des règles claires et se comporte de manière responsable envers les oiseaux. Leur bien-être et la préservation de la nature doivent toujours être privilégiés.

Avec le matériel optique actuel, on peut facilement observer les oiseaux à distance. Certains équipements sont conçus pour pouvoir observer et photographier sans déranger. Chacun peut faire preuve d'égards envers les oiseaux, et envers la nature en général, en respectant les règles de comportement qui suivent.

Vous pouvez vous engager à tous les niveaux pour la protection des oiseaux, de la biodiversité, de la nature ou de l'environnement, et ce aussi bien en tant qu'observateur ou observatrice, plaisancier ou plaisancière, consommateur ou consommatrices, ou citoyen et citoyenne. **Nous vous remercions pour votre respect de la nature et des oiseaux !**



## Code de conduite

- » La protection des oiseaux et de leur habitat, ainsi que celle des autres animaux et plantes, prévaut toujours.
- » Vous devez respecter strictement les dispositions légales sur la conservation de la nature, en particulier les interdictions d'accès et de circulation.
- » Restez sur les sentiers et respectez les droits des propriétaires, ainsi que ceux des exploitants et exploitantes.
- » Les oiseaux ne doivent pas être dérangés. Gardez vos distances et n'oubliez pas que les oiseaux sont souvent déjà dérangés dans leur comportement, leur recherche de nourriture ou leur nidification avant même qu'ils ne s'envolent.
- » Les oiseaux au nid ou à ses alentours sont particulièrement sensibles et peuvent même abandonner leur nichée suite à des dérangements. Il est interdit par la loi de perturber la reproduction. Si des adultes alarment ou se montrent nerveux, vous êtes probablement trop près de leur nid ou de leurs jeunes. La photographie ornithologique au nid est strictement déconseillée.
- » Évitez de déranger les oiseaux en imitant leurs cris et chants ou en passant des enregistrements. Leur faire croire à un puissant concurrent ou à une source de danger les stresse inutilement, en particulier pendant la nidification. Évitez de faire trop de bruit.
- » Les dérangements ont des répercussions particulièrement graves en hiver, lorsque les oiseaux doivent économiser leurs réserves. Il faut éviter de les gêner dans leur quête de nourriture ou de provoquer leur envol.
- » De nombreuses réserves naturelles ont des affûts à disposition du public, d'où il est possible d'observer et photographier les oiseaux dans leur environnement sans les déranger.
- » Photographiez sans flash. Cela perturbe les oiseaux.
- » Montrez l'exemple en vous comportant de manière responsable. Signalez poliment à d'autres personnes leur éventuel comportement inadéquat.
- » En voyage et pendant vos vacances, adoptez envers les oiseaux et la nature le même comportement respectueux que chez vous.

## IMPRESSUM

© Station ornithologique suisse et BirdLife Suisse, Sempach et Zurich, 2023  
La reproduction du texte en citant la source est souhaitée.

**Schweizerische Vogelwarte** | Seerose 1 | 6204 Sempach | T +41 41 462 97 00 | [info@vogelwarte.ch](mailto:info@vogelwarte.ch) | [www.vogelwarte.ch](http://www.vogelwarte.ch)  
**BirdLife Schweiz** | Postfach | 8036 Zürich | T +41 44 457 70 20 | [info@birdlife.ch](mailto:info@birdlife.ch) | [www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)